Réponse écrite aux questions de Mme Mélanie Mojon, Conseillère communale, sur les diverses préoccupations des commerçants

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité se préoccupe de la vitalité de son tissu commerçant qui constitue une des priorités de son Programme de législature. Une population attachée à son centre-ville et une association, la COOR, partenaire unique de la Ville dans ses relations avec les commerçantes et commerçants, constituent d'excellents atouts. Afin de renforcer le lien entre le tissu commerçant et la Ville de Morges, la déléguée à la promotion économique joue également un rôle essentiel.

Voici les réponses aux questions :

1. Inégalité de traitement

a) Les restaurateurs ont pu étendre leurs terrasses, passant du simple au double voir au triple gratuitement pendant une certaine période, mais qu'en est-il des commerçants ? Pourquoi les commerçants se sont vu refuser leurs demandes d'exposer leurs produits à l'extérieur ou mettre une tente pour protéger leurs clients qui devaient faire la queue à l'extérieur en attendant qu'une place à l'intérieur se libère ? Comment expliquez-vous cette différence de traitement entre commerçants et restaurateurs ?

La Police du commerce n'a pas retrouvé de trace de demandes de commerçants. Lors de l'épidémie du COVID-2019, ce sont les établissements publics qui ont eu le plus de restrictions, et le Canton a décidé de laisser la possibilité aux villes d'augmenter les terrasses tant en nombre qu'en surface. C'est pourquoi la Municipalité, soucieuse de la fréquentation des établissements actifs sur son territoire, a décidé de les soutenir en leur offrant la possibilité d'agrandir leur terrasse.

b) **Pour quelle-s raison-s les commerçants morgiens sont interdits d'avoir un stand aux marchés hebdomadaires ? Est-ce un règlement officiel ? Si oui, ne serait-il pas pertinent de le modifier afin de ne pas léser les commerçants morgiens par rapport aux marchands ambulants ?**

Sur la base du Règlement sur les marchés, les foires et les ventes sur la voie publique (2001), les commerçants morgiens ont la possibilité de devenir abonnés au marché hebdomadaire. Ils peuvent également prendre une place devant chez eux occasionnellement, pour autant qu'un abonné ne soit pas déjà placé devant leur magasin. Par contre, pendant les Grands Marchés, ils sont prioritaires sur les abonnés. La Municipalité est consciente qu'une révision de ce règlement est nécessaire.

c) **Pourquoi certaines enseignes peuvent exposer toute la semaine une grande partie de leurs produits dans la rue, même durant les marchés, avec une dimension bien plus large que celle prévue par le règlement, alors que d'autres se voient obligés d'enlever leur simple panneau pour laisser la place aux tentes des marchands du mercredi et samedi ? Alors même qu'ils ont payé pour avoir leur panneau devant leur enseigne.**

Les commerçants ont la possibilité d'occuper l'espace public devant leur commerce à certaines conditions. Ils doivent payer une taxe occupation du domaine public et un abonnement au marché s'ils veulent utiliser ce domaine aussi pendant les jours de marché.

d) **Comme vous l'avez remarqué, des foodtrucks ont plus ou moins élu domicile à la Place de l'Hôtel-de-Ville, même hors marchés. Existe-t-il une convention qui gère ces foodtrucks pour garantir que les restaurateurs ou cafés morgiens ne subissent pas de concurrence déloyale ?**

Selon l'article 4 du Règlement sur les marchés, les foires et les ventes sur la voie publique, des étalagistes ou autres marchands peuvent être admis en dehors des jours de marchés, pour autant qu'un emplacement soit disponible. La Police attribue trois autorisations journalières pour occupation du domaine public à la Place de l'Hôtel-de-Ville aux commerçants itinérants qui le souhaitent.

e) **Quels sont les loyers perçus ? Comment ont été sélectionnés ces foodtrucks ? Y a-t-il eu un appel d'offres / autre ?**

L'émolument fixé pour cette occupation du domaine public est le même que pour le marché hebdomadaire, soit CHF 5.00 le mètre linéaire. Cette possibilité étant ouverte aux commerçants itinérants, et s'agissant d'une occupation ponctuelle comme pour les marchés, il n'y a pas lieu de faire des appels d'offres.

2. DringDring

a) Combien de commerces se sont inscrits depuis le lancement en juin et jusqu'à aujourd'hui pour proposer DringDring à leurs clients ?

Il n'y a pas d'inscription à faire pour proposer le service DringDring. Chaque commerce peut commencer à proposer ce service à ses clients de façon autonome lorsqu'il le souhaite, et il peut également interrompre cette offre à volonté, sans délai et sans démarche spécifique. De ce fait, il n'est pas envisageable de tenir un registre des commerces participants. Nous estimons toutefois qu'à ce jour environ une dizaine de commerces proposent ce service.

b) Quel est le public-cible de cette opération ?

Il y a deux publics-cibles : les commerces (fournisseurs) et les clients (utilisateurs finaux)

- *Les commerces visés sont tous les commerces morgiens, mais plus particulièrement ceux qui génèrent des achats en cabas et/ou d'articles volumineux/encombrants. Cela comprend, par exemple, les supermarchés/grandes surfaces, les œnothèques/caves, les magasins d'électroménager et/ou de multimédias, les fleuristes, les magasins de décoration, les magasins d'articles de literie, les imprimeurs, etc.*
- *Les clients finaux visés sont toutes les personnes à qui un « shopping mains-libres » est profitable, à savoir :*
  - *Les seniors et personnes à mobilité réduite (des discussions sont en cours avec le CMS pour faciliter l'accès à ce service) ;*
  - *Les clients se déplaçant en mobilité douce (les MBC sont prêts à être partenaires du service et à proposer le billet de retour gratuit à tous les utilisateurs de DringDring) ;*
  - *Les clients déjà encombrés par des effets personnels (une poussette et/ou une trottinette, etc.) ;*

- *Les clients garés en périphérie du centre-ville ;*
- *Les clients souhaitant flâner en Ville de Morges après avoir fait leurs achats.*

c) Combien de livraisons ont été réalisées depuis le lancement et pouvez-vous dire si c'était des petits commerçants ou des grandes enseignes qui les ont demandés ?

18 livraisons ont été effectuées entre juin et septembre. Env. 1/3 par les petits commerces et 2/3 par une grande enseigne. La destination de livraison était sur le territoire morgien dans 2/3 des cas, et dans les communes de Chigny, Lonay, St-Prex et Echichens pour le reste. L'évolution mensuelle est progressive et, selon Vélocité, les chiffres sont similaires aux lancements du service dans d'autres communes.

d) Combien a coûté ce projet à la Ville ? Et savez-vous à quoi a servi cet argent ?

Afin de pouvoir proposer des conditions de livraisons pertinentes (service disponible 5 jours sur 7), un soutien forfaitaire annuel est demandé par Vélocité (entreprise lausannoise fournissant le service DringDring) pour financer la « mobilisation » d'un coursier et le déplacement à Morges depuis l'antenne lausannoise.

Le montant de ce soutien équivaut à CHF 50.00 par jour, soit un coût annuel de CHF 13'000.00, réduit à un montant forfaitaire de 12'000.00.

Ce montant est financé par la Ville de Morges à hauteur de CHF 8'000.00 et par l'ARCAM (via le FNA, Fonds pour les Nouvelles Actions) à hauteur de CHF 4'000.00.

Il est entendu avec Vélocité qu'il s'agit d'une aide financière pour le lancement du service et que celle-ci ne sera pas reconduite au-delà d'une année.

e) N'existe-t-il pas une association morgienne de vélos qui peut proposer ce service ?

Pas à notre connaissance.

3. Passeport morgien

a) Pour quelle raison, la culture et le sport ne sont pas mis en avant dans le passeport morgien ?

Il s'agit initialement d'une action de soutien destinée au commerce local et de proximité, qui a été reconduite pour une deuxième édition sur le même modèle que la précédente. Une évaluation sera faite pour les prochains passeports afin d'analyser l'opportunité.

b) Un certain nombre d'entreprises et de commerces n'ont pas reçu l'information pour pouvoir participer au passeport morgien et proposer une offre. Comment cela se fait-il que la distribution n'ait pas été réalisée à tous les commerces et entreprises morgiennes ? Comment la sélection a-t-elle été faite ?

En juin 2023, un courrier postal a été envoyé à toutes les entreprises inscrites au Registre des entreprises morgiennes (soit plus de 1'600), les invitant à participer au passeport morgien (et à la soirée des entreprises). Il n'y a donc eu aucune sélection de faite. Après investigations, il s'avère que certaines entreprises s'étant plaintes de ne pas avoir reçu d'invitation avaient omis de mettre

à jour leurs informations auprès de l'Office de la population qui tient le Registre des entreprises (ex. déménagement, changement de raison sociale, etc.).

4. Travaux fibre optique

a) **Est-ce que la Ville a mis en place un soutien pour que Swisscom dédommage les entreprises touchées sachant que cette dernière ne répond pas aux commerçants ou quand elle répond à certains répond ceci : « Nous allons certainement pas pouvoir vous dédommager, car sinon nous devrions dédommager tous les lésés » ?**

Non, il n'y a pas de soutien mis en place par la Ville quant aux travaux de fibre optique menés par des entreprises privées.

b) **Pourquoi les commerçants n'ont pas été informés des dates des travaux de la fibre optique ?**

Le 26 avril 2023 une séance d'information publique, y compris pour les commerçants, a eu lieu. Au cours de celle-ci il a été annoncé que les différents prestataires de télécommunication profiteraient de l'opportunité du chantier pour développer et améliorer leurs réseaux dont la fibre optique. De plus, le secrétariat de la Direction des infrastructures est disponible pour répondre à toutes les questions, notamment celles liées à ce domaine, grâce à son numéro général qui est mis en évidence dans la plupart des communications. Enfin, sur le site morgesavenir.ch, vous trouverez dans la section FAQ une rubrique dédiée à la question « À qui dois-je m'adresser pour des questions relatives à la fibre optique ? ».

c) **Beaucoup d'entreprises se sont plaintes de la poussière engendrée par les travaux à l'intérieur de leurs locaux, comme sur leur vitrine. Est-ce que la Ville a mis en place une plus grande fréquence de nettoyage dans les rues en travaux ?**

Cette question dépend de l'accès aux zones et de leurs typologies. Ainsi, le domaine public fait l'objet de passages récurrents selon les besoins et si celui-ci est accessible, ceci notamment en garantissant des interventions en toute sécurité. Cependant, le lavage des vitrines et de l'intérieur des bâtiments relève du domaine privé et la Ville ne peut pas intervenir directement à cet effet.

5. Places de parc et Travaux Louis-de-Savoie

a) **Comment ces changements pourront-t-ils être bénéfiques aux commerçants et restaurateurs morgiens ou aux classes moyennes qui souhaitent faire leurs achats en Ville ?**

Ces changements amèneront une plus grande déambulation dans le centre-ville. Le trafic de transit sera découragé, ce dernier n'amenant rien de positif pour Morges. Des places de parc resteront présentes, les quelques suppressions sont nécessaires pour la mise en conformité de l'axe routier afin de préserver la sécurité des citoyennes et citoyens.

De plus, une centaine de places vélos supplémentaires sont prévues afin d'amener le chaland au plus proche du commerce / restaurant. La nouvelle politique de stationnement permettra en

outre aux automobiles de rester 2h de temps, contre 1h de temps actuellement ce qui est préjudiciable pour les consommations.

b) La Ville a-t-elle prévu de compenser le changement des places bleues et la diminution des places de parc par des opérations qui peuvent rendre la Ville attractive ? Par exemple XX premières minutes de parking gratuit sur les places restantes ou de proposer comme la Ville de Sion l'a fait la gratuité les samedis des parkings publics et des transports publics pour encourager les gens à venir faire leur shopping en ville ?
Comme vous le savez, les travaux à Louis-de-Savoie impactent les commerçants de la rue, mais aussi tous les autres, car l'accessibilité à la Ville est fortement réduite.

La Municipalité offre déjà la gratuité du parcage entre 12h et 13h30 partout en Ville de Morges. Il n'est pas prévu d'autres mesures pour encourager la population à venir en voiture au centre-ville de Morges. Elle encourage vivement l'utilisation des transports publics qui sont financés par la Ville de Morges à hauteur de CHF 6,1 mio par an (Comptes 2022). Par ailleurs, dans le cadre des animations de Noël, la Ville de Morges finance, lors d'un marché des nocturnes, la gratuité des lignes de bus N° 701 à 706 de 17 h jusqu'à la fin du service (coût CHF 3'500.00).

c) Qu'est-il prévu pour aider concrètement les commerçants et restaurateurs morgiens durant ces travaux ?

Plusieurs actions ont été entreprises/soutenues :

- *À la demande de la COOR, la Ville a financé une identité graphique pour les commerces de la rue Louis-de-Savoie. Celle-ci a été créée en partenariat avec la COOR par une entreprise de graphisme morgienne, dans le but de mettre en avant les commerces et entreprises de la rue par différents moyens.*
- *La Ville a profité de cette identité graphique pour mettre en avant un encart « commerces » sur ses différents supports visuels de communication des travaux (affiches, panneaux, flyers, etc.).*
- *La Ville a cofinancé à hauteur de CHF 3'000.00 la création de 3'000 bons de CHF 2.00. Ces bons sont distribués progressivement par la COOR à toutes les entreprises (membres de l'association ou non) touchées par les travaux au fur et à mesure de leur avancée. Il s'agit de bons pouvant être offerts à la clientèle, valables dans les 10 cafés-restaurants de la rue Louis-de-Savoie ayant souhaité participer.*
- *Des visites en « porte-à-porte » sont réalisées régulièrement auprès des entreprises et des commerces de la rue Louis-de-Savoie par le Service Infrastructures et gestion urbaine et par le Bureau de la Promotion économique afin de discuter en direct des impératifs que rencontrent les entreprises et des mesures qui peuvent être prises afin de limiter au maximum les dérangements causés par le chantier.*

d) **La Ville a-t-elle prévu une pause des travaux durant les fêtes de fin d'année afin de permettre aux commerçants et restaurateurs d'être moins impactés lors de la période la plus prospère de l'année ?**

Une pause hivernale du chantier est planifiée du 14 décembre 2023 au 14 février 2024. Ceci notamment dans le but d'éviter des nuisances durant la période de fin d'année. Cette information a été en outre transmise lors d'une séance d'informations et elle est également disponible dans la FAQ du site morgesavenir.ch sous le menu « Projets aujourd'hui » ou sur l'alias suivant : morges.ch/faqlouisdesavoie.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

au nom de la Municipalité

la syndique	le secrétaire
Mélanie Wyss	Giancarlo Stella

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023.

Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 8 novembre 2023.